



---

## CONSEIL COMMUNAL 2021-2024

<b>Président</b>	Lathion Patrick
<b>Vice-président</b>	Théoduloz David
<b>Conseillers</b>	Fournier Laurence Fournier Dominique Ferchaud Alexandre
<b>Secrétaire</b>	Fragnière Michel

---

**Lieu et date** Salle de gymnastique / jeudi 15 juin 2021 19h45.

**Rédacteur du PV** Fragnière Michel

---

### 1. Ouverture de l'Assemblée et souhaits de bienvenue

À 19h45 précise, M. le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents (H-21 F-12) ainsi qu'au Conseil communal. Il salue les présences de M. Pierre Pomarès, représentant la fiduciaire Nofival SA à Sion en qualité de réviseur et de M. Lucas Rossini du bureau Transportplan en relation avec le point 7 de l'ordre du jour.

L'Assemblée primaire a été convoquée par affichage aux piliers publics, par publication sur le site internet de la Commune, dès le 20 mai 2021 et transmis par distribution postale à tous les ménages le 11 juin 2021 au moyen de la brochure Veysonnaz Infos No 21.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 25.02.2021
3. Crédit complémentaire relatif aux travaux de mise en conformité du centre scolaire
4. Lecture des comptes communaux 2020
5. Rapport de l'organe de contrôle
6. Approbation des comptes communaux 2020
7. Lecture et approbation du règlement communal sur le parcage des véhicules à moteur sur fonds public
8. Divers

Cet ordre du jour, approuvé à l'unanimité à main levée par l'Assemblée, le président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée. Le président désigne M. Loïc Le Deunff en qualité de scrutateur.

### 2. Approbation du procès-verbal du 25.02.2021

Le président informe que le protocole de la dernière Assemblée a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos No. 21 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, sauf si l'Assemblée le demande expressément. Tel n'étant pas le cas, soumis au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé tel que rédigé sans relecture, à l'unanimité des citoyens présents, sans abstention.



## Assemblée primaire du 15 juin 2021

### 3. Crédit complémentaire relatif aux travaux de mise en conformité du centre scolaire

Suite à une analyse technique et à un devis estimatif d'un bureau d'ingénieurs, le Conseil communal avait projeté, dans le cadre du budget 2020, les travaux de renforcement sismique du centre scolaire. Une première estimation devisait ces travaux à Fr. 120'000.- ce qui avait été présenté à l'Assemblée primaire de décembre 2020.

Lors d'une analyse plus détaillée des bureaux spécialisés, il s'est avéré que des travaux supplémentaires étaient rendus nécessaires notamment pour la mise en conformité incendie de l'entier du centre scolaire et pour le remplacement des luminaires des salles de classe. Suite à l'intégration de ces nouveaux éléments, l'enveloppe budgétaire a augmenté, portant le budget à Fr. 245 000.-. Ce dépassement budgétaire a été annoncé aux citoyens au point 7 de l'ordre du jour lors de l'Assemblée primaire de juin 2020.

Lors de la réalisation des travaux, il a été relevé que des travaux complémentaires non prévus devaient impérativement être effectués, soit :

- le coffrage de tout le câblage informatique et électrique par une structure résistante au feu,
- la pose de portes anti-feu et d'un évacuateur des fumées répondant aux normes en vigueur,
- la mise en place de l'éclairage et de la signalisation de secours pour l'évacuation en cas d'incident,
- l'adaptation des accès au bâtiment pour personnes à mobilité réduite,
- la transformation d'un local WC en local informatique,
- la dépose et la repose des radiateurs,
- des travaux de peinture dans les locaux communs.

En définitive et suite à ces travaux complémentaires, le coût total de l'investissement budgétisé à Fr. 245'000.-- s'est finalement chiffré à Fr. 400'300.-, dépassant les compétences inaliénables du conseil communal fixées à Fr. 235'880.— (5% des recettes brutes de 4'715'800.--).

M. le président présente en détail le récapitulatif des dépenses et des variations pour chaque corps de métier selon le tableau suivant :

#### Récapitulatif des dépenses

	Budget initial	Décompte final	Variation
Gros œuvre (structure métallique)	Fr. 60'000.00	Fr. 76'000.00	+ Fr. 16'000.00
Informatique			
Câblage (informatique et électrique) Classes	Fr. 27'000.00	Fr. 59'000.00	+ Fr. 32'000.00
Sanitaire		Fr. 30'000.00	+ Fr. 30'000.00
Menuiserie et serrurerie	Fr. 20'000.00	Fr. 43'000.00	+ Fr. 23'000.00
Maçonnerie – peinture	Fr. 48'000.00	Fr. 63'000.00	+ Fr. 15'000.00
Ingénieur et conseils	Fr. 33'000.00	Fr. 37'000.00	+ Fr. 4'000.00
Autres (défense incendie, sécurité, divers)			
- Eclairage de secours - communs	Fr. 40'000.00	Fr. 40'000.00	./ Fr. 0.00
- Exutoire de fumée			
Luminaire aux normes	Fr. 17'000.00	Fr. 19'000.00	+ Fr. 2'000.00
Entrée et sols		Fr. 25'000.00	+ Fr. 25'000.00
Divers (tableau blanc, plaque d'information, nettoyage, tableau interactif, etc.)		Fr. 8'000.00	+Fr. 8'000.00
<b>Totaux</b>	<b>Fr. 245'000.00</b>	<b>Fr. 400'000.00</b>	<b>+ Fr. 155'000.00</b>

Aucune demande d'information complémentaire n'étant demandée, M. le président en application de l'article 17, de la Loi sur les communes, soumet au vote à main levée l'acceptation de cette dépense dépassant le 5 % des recettes brutes du dernier exercice.



# Assemblée primaire du 15 juin 2021

A l'unanimité des membres, sans abstention, l'Assemblée donne son approbation pour cette dépense.

M. le président remercie l'Assemblée pour sa confiance et relève qu'avec ces travaux ainsi que le remplacement prévu en 2021 du mobilier scolaire, notre école est aux normes à tout point de vue. Les récents investissements consentis sur ce bâtiment sont le gage de la pérennité et de la qualité de l'enseignement primaire sur le site de Veysonnaz.

## 4. Lecture des comptes communaux 2020

M. David Théoduloz, en sa qualité de président de la commission Finances et Impôts, donne lecture et commente en détail les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2020 qui affichent les principaux résultats financiers suivants :

Aperçu du compte administratif		Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020
<b>Compte de fonctionnement</b>				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	4'021'854.11	3'752'488.70	3'872'414.66
Revenus financiers	+ CHF	4'982'081.96	4'293'758.00	5'074'634.09
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>960'227.85</b>	<b>541'269.30</b>	<b>1'202'219.43</b>
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	960'227.85	541'269.30	1'202'219.43
Amortissements ordinaires	- CHF	376'931.05	414'400.00	390'695.85
Amortissements complémentaires	- CHF	274'700.00	-	319'800.00
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>308'596.80</b>	<b>126'869.30</b>	<b>491'723.58</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	1'014'185.15	924'800.00	985'017.25
Recettes	- CHF	199'154.10	276'000.00	129'746.40
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>815'031.05</b>	<b>648'800.00</b>	<b>855'270.85</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	960'227.85	541'269.30	1'202'219.43
Investissements nets	- CHF	815'031.05	648'800.00	855'270.85
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	-	<b>107'530.70</b>	-
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	<b>145'196.80</b>	-	<b>346'948.58</b>



# Assemblée primaire du 15 juin 2021

---

Compte tenu de la marge d'autofinancement de Fr. 1'202'219.—et de l'enregistrement d'amortissements comptables de Fr. 710'496.--, la fortune nette augmente de Fr. 491'724.—et s'élève désormais à Fr. 3'203'633.-- contre Fr. 2'711'909.—au 31.12.2019.

Du fait des bons résultats comptables enregistrés, la fortune nette par habitant se monte à Fr. 2'335.- au 31.12.2020 contre Fr. 1'543.—à la fin de l'année 2019.

Si l'on se réfère aux cinq indicateurs financiers utilisés par les communes valaisannes pour juger de leur capacité financière, la situation de Veysonnaz peut être qualifiée d'excellente. En effet, tous les indicateurs atteignent la note maximale de 5.

Cette évolution favorisera de nouveaux investissements et conforte le conseil communal dans les options retenues. Elle permet des investissements progressifs destinés au maintien d'une bonne qualité des services et des infrastructures.

Au travers d'une gestion équilibrée des moyens mis à disposition, le conseil communal vous propose d'approuver les comptes de l'exercice 2020.

## 5. Rapport de l'organe de contrôle

M. le président passe ensuite la parole à M. Pierre Pomarès qui, au nom de la fiduciaire Nofival SA à Sion, donne lecture du rapport de révision établi par l'organe de contrôle le 18 mai 2021.

## 6. Approbation des comptes communaux 2020

Les comptes communaux ont été préalablement approuvés par le Conseil communal en séance du 18 mai 2021 et soumis à la consultation publique dans le délai légal.

Les comptes tels que présentés ne soulèvent aucune question ou remarque de la part de l'Assemblée.

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée primaire adopte à l'unanimité des membres présents sans abstention, les comptes 2020 de la Commune de Veysonnaz et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

## 7. Lecture et approbation du règlement communal sur le parcage des véhicules à moteur sur fonds public

M. le président présente M. Lucas Rossini, directeur du bureau Transportplan, invité à cette Assemblée pour présenter le nouveau concept de stationnement que le Conseil communal désire mettre en place afin de réglementer le parcage des véhicules sur le fonds public, dans le secteur du village et sa périphérie.

Après une présentation très fournie par M. Rossini et après avoir répondu à toutes les interrogations et propositions émanant de l'Assemblée, M. le président propose de soumettre ce nouveau règlement au vote article par article avec un vote final.

Après une lecture intégrale de tous les articles qui n'ont rencontré aucune contre-proposition de modifications provenant de l'Assemblée, M. le président soumet ce règlement au vote final à main levée. A l'unanimité des citoyens, sans abstention, le règlement est adopté dans son intégralité sans modification.

M. le président remercie une nouvelle fois l'Assemblée pour sa confiance. Ce nouveau concept entrera en vigueur dès son homologation par le Conseil d'Etat et par l'homologation de la signalisation routière à mettre en place par la Commission cantonale de signalisation routière.



# Assemblée primaire du 15 juin 2021

---

## 8. Divers

Avant de donner la parole à l'Assemblée, M. le président donne encore quelques informations sur les dossiers communaux suivants :

- Projet d'aménagement de la route de Pra :

M. le président informe l'assemblée qu'une étape essentielle a été franchie dans ce dossier important, avec la liquidation des oppositions par le Conseil d'Etat et l'entrée en force du projet selon publication au bulletin officiel du 4 juin 2021. Le projet est ainsi validé et les travaux d'aménagement peuvent être planifiés dès à présent. Le deuxième semestre de l'année 2021 sera consacrée à l'attribution des mandats d'appui au maître d'œuvre et de direction de travaux (ingénieur civil et architecte-paysagiste), ainsi qu'à la mise en soumission des travaux de construction. M. le président donne également quelques renseignements sur le calendrier prévisionnel des travaux, qui devraient débiter au printemps 2022 pour s'achever, sauf imprévu, au printemps 2024.

- Etat de situation du projet de fusion :

M. le président rappelle les étapes principales de ce projet, ainsi que les récentes démarches entamées suite au vote consultatif de novembre 2020. Il est notamment fait état de éléments suivants :

- la demande officielle du 22 janvier 2021 du conseil communal de Veysonnaz à l'exécutif de la Ville de Sion pour une étude de fusion entre les deux communes, ainsi que l'acceptation de cette demande par la Ville par courrier du 11 février,

- la demande officielle de la part de la Commune de Mont-Noble pour une fusion avec la Ville de Sion, demande également acceptée par l'exécutif sédunois,

- la constitution d'un comité de pilotage rassemblant les présidents, vice-présidents et secrétaires des trois communes de Sion, Mont-Noble et Veysonnaz,

- la ratification d'une charte de projet fixant certains principes tels que le calendrier, la garantie d'une démarche participative, d'une information mutuelle entre les communes, du respect entre les partenaires et de l'option « zéro licenciement » en cas de fusion.

- la poursuite d'une stratégie de communication la plus ouverte, transparente et exhaustive possible par le biais du site internet communal, de la brochure d'information, des tous-ménages, des assemblées primaires, à ce à toutes les étapes du projet.

M. le président donne aussi un aperçu du calendrier prévisionnel avec une étude de faisabilité pour les 3 communes qui devrait être achevée au printemps 2022 et mener à l'élaboration d'une convention de fusion. Cette convention de fusion devra être approuvée par les exécutifs et pourrait être soumise au vote populaire à mi-2023.

M. le président appelle aussi de ses vœux que chaque citoyen, quelque que soit sa position sur le dossier, s'engage et donne son avis dans un esprit de respect et d'apaisement. Il rappelle enfin que la décision finale quant à une éventuelle fusion reviendra de toute manière à la population des communes concernées dans le cadre d'un futur vote populaire à l'horizon 2023.

M. le président passe ensuite la parole à l'Assemblée d'où émanent les interventions suivantes :

- Interpellation d'un citoyen par rapport à la venue de la commune de Mont-Noble dans le projet de fusion :

Comme il a été annoncé par des communiqués officiels dans les médias régionaux, la Commune de Mont-Noble a déposé une demande officielle de fusion auprès de la Ville de Sion. Cette demande a été approuvée par l'exécutif de la Ville car elle s'inscrit aussi dans son intention stratégique 2050 d'intégrer plaine et montagne et de faire de Sion « la capitale suisse des Alpes ».



**COMMUNE DE  
DE VEYSONNAZ**

## **Assemblée primaire du 15 juin 2021**

---

Au niveau des démarches, la commune de Mont-Noble participera, comme Veysonnaz, au processus de fusion. Pour l'instant, les modalités n'ont pas été fixées très précisément pour un vote à trois, mais il semble établi que le refus éventuel de l'une ou l'autre des deux communes de Mont-Noble ou de Veysonnaz ne devrait pas empêcher une fusion à deux avec la Ville.

- Interpellation d'un citoyen qui invoque un déficit de communication sur ce dossier important, et qui demande de prévoir systématiquement ce point à l'ordre du jour pour chaque assemblée primaire.

M. le président conteste l'argument d'un déficit de communication et confirme la volonté claire du Conseil communal de continuer à communiquer à toutes les étapes du projet de manière aussi exhaustive et transparente que possible. Il rappelle également que plusieurs communiqués ont été publiés récemment soit par le biais du site internet communal, soit par de tous-ménages adressés à l'ensemble de la population, informations parfois aussi relayées par la presse régionale. La stratégie du comité de pilotage est de communiquer le plus largement possible par le biais d'un site internet à créer et par des bulletins d'informations tout-ménages diffusés régulièrement. Il pourra aussi, au besoin, s'appuyer sur les compétences du chargé de communication de la Ville de Sion.

M. le président remercie encore une fois l'assistance pour son implication dans ce processus et invite l'ensemble des citoyens de Veysonnaz à continuer à s'engager au travers des groupes de travail et des séances publiques. La décision finale, prévue dans le courant de l'année 2023, appartiendra aux citoyens des collectivités concernées.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie une dernière fois les citoyens présents pour leur participation active et très constructive et clôt officiellement l'Assemblée primaire à 21h20.

Il souhaite à toutes les personnes présentes d'excellentes vacances estivales et les invite à passer à l'extérieur de la salle, en raison de la levée partielle des mesures sanitaires, afin de partager le verre de l'amitié et de poursuivre les discussions.

### **COMMUNE DE VEYSONNAZ**

**Patrick Lathion**  
Président

**Michel Fragnière**  
Secrétaire